

ISOLATION PARTIELLE

« Si on n'isole pas une des 4 façades, ça ne sert à rien d'isoler les 3 autres, toute la chaleur va partir par-là », **vrai ou faux ?**

→ Réponse rapide :

Faux !

L'isolation, même partielle, peut s'avérer bénéfique, utile et pertinente.

Il est en revanche important de traiter complètement et avec de bonnes résistances thermiques toute paroi sur laquelle est prévue l'Isolation Thermique Extérieure (ITE) afin de ne pas « tuer le gisement » (en isolant trop peu principalement).

Cela est particulièrement vrai pour les bâtiments d'habitation monégasques dans la mesure où la

façade sur rue, le plus souvent celle sur laquelle se situe les balcons, les modénatures ou sur laquelle l'ITE vient empiéter sur l'espace public, est celle dont les percements sont les plus importants et donc la surface opaque à isoler finalement très faible.

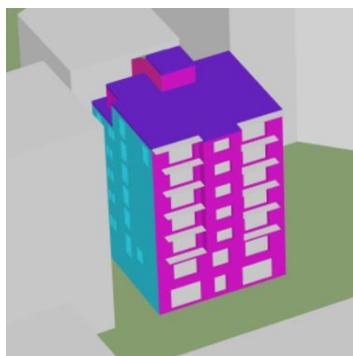
S'il n'est pas aberrant d'isoler partiellement, il est tout de même important / intéressant d'isoler la totalité des parois lorsque cela est possible.

→ Réponse étayée :

L'exemple d'un bâtiment monégasque

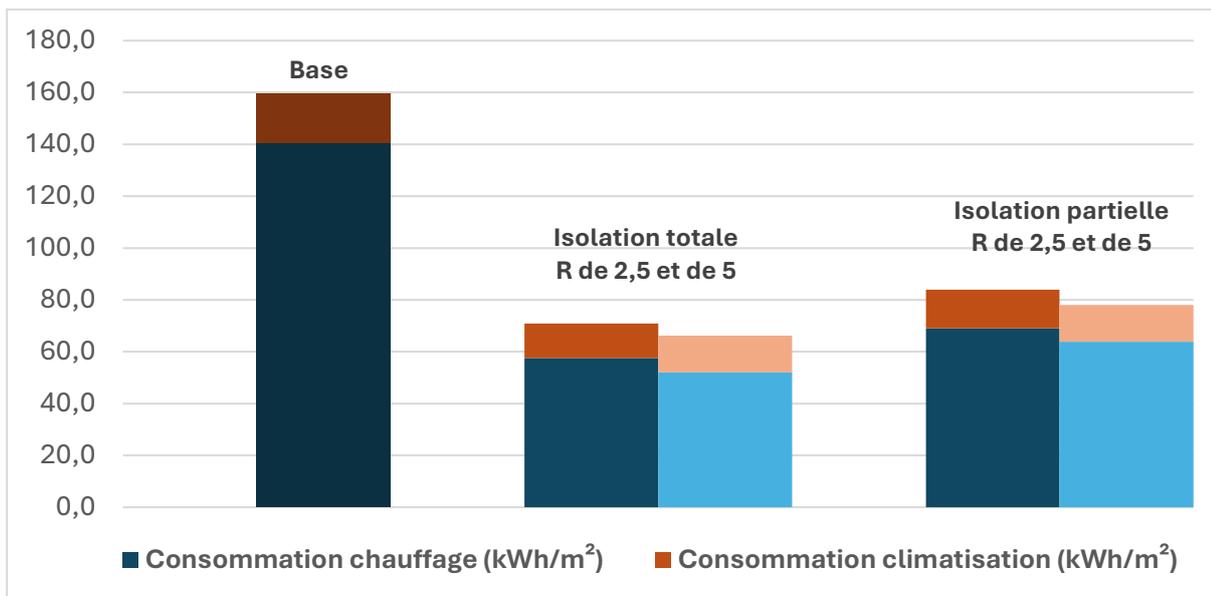


Cas avec
isolation
partielle



Cas avec
isolation
complète

- Mur existant avec de la pierre agrafée 25cm – Non isolé
- Mur existant de 25cm – Isolé par l'extérieur – R de $3 \text{ W/m}^2\text{K}$
- Mur existant de 45cm – Isolé par l'extérieur – R de $3 \text{ W/m}^2\text{K}$



Nous pouvons constater que la partie non isolée ne représente que 7 % de la surface totale opaque des parois verticales.

L'isolation, même partielle, permet de diminuer la consommation hiver et été du bâtiment de 50%.

Toutefois, cette isolation partielle n'est acceptable que parce-que le parement pierre, l'habitabilité des balcons et les modénatures du RdC étaient à conserver.

Une étude systématique au cas par cas dans le cadre de la réglementation énergétique est nécessaire pour valider une éventuelle

dérogation à une isolation thermique par l'extérieur. Cette étude devra comparer l'isolation partielle à une isolation totale/complète, et devra justifier les raisons techniques ou architecturales qui poussent à ne pas isoler une partie des murs.

Il existe également des cas où une isolation complète, mais utilisant différentes techniques, est préférable (ITE biosourcé sous enduit sur les murs « simples » ou aveugles ET enduit isolant sur les parties complexes ou si une épaisseur conséquente n'est pas envisageable, par exemple).

Pour aller plus loin

→ <https://monentreprise.gouv.mc/thematiques/local-et-environnement/travaux/renovations/renover-facades-clotures-et-volets>